



MAIRIE DE FERICY

Seine et Marne

CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 20 Septembre 2019
A 20 heures 30 - En Mairie

ORDRE DU JOUR :

- I. Convention relative à la télétransmission des actes administratifs – Délibérations**
- II. Convention relative à la vente de houpriers – Délibérations**
- III. Lancement de l'enquête de recensement INSEE 2019 de la population - Délibérations**
- IV. Révision des statuts de la CCBRC - Délibérations**
- V. Motion contre l'installation d'une station de stockage de déchets dangereux sur le territoire de la CCBRC– Délibérations**
- VI. Vœu de soutien à la proposition de loi présentée en application de l'article 11 de la Constitution visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris - Délibérations**
- VII. Questions diverses**

Présents : Daniel AIMAR, Manel BOURGES, Jacques COSSO, Didier COTTIN, Marie-Amélie COTTIN, Dominique DOLLÉ, Jean-Luc GERMAIN, François GRAGY, Catherine FOURGOUX-LECLERC, Muriel MARGERIT, André MOUTTI, Lancelot PECQUET, Laurence PESTRE

Absents :

Corinne ABOULIN qui a donné pouvoir à Jacques COSSO
Georges ROCHER

Lancelot PECQUET est désigné secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent et signent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 19 juin 2019

I. Convention relative à la télétransmission des actes administratifs – Délibérations

Plusieurs actes : délibérations, décisions, arrêtés, conventions inférieures à 150 Mo, contrats de concession notamment les délégations de service public, commande publique, conventions et pièces relatives aux marchés publics, accords-cadres et avenants, les documents budgétaires et financiers ont obligation d'être transmis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Le Département propose donc le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) afin de répondre à un besoin réel des collectivités territoriales en améliorant leur efficacité, notamment par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des échanges.

La mise en place de ce dispositif passe par le choix d'un opérateur de transmission et par une convention entre la commune et les services de la Préfecture cadrant les engagements et la mise en œuvre de ces envois dématérialisés.

A noter que la mise en place de ce dispositif peut être subventionnée à hauteur de 80% du HT et que la mise en œuvre peut être décidé début d'année 2020 (pour des raisons budgétaires).

M. le maire informe que, suite à la réception de devis de télétransmetteurs, la société retenue est Berger Levrault. Le montant de la mise en service est de 680€ HT (uniquement la 1^{ère} année), l'abonnement annuel est de 169.96€ HT et 450€ HT est à prévoir tous les 3 ans pour la certification de la signature.

Le conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent M. le Maire à signer la convention relative au dispositif ACTES avec les services préfectoraux et à prendre la société Berger Levrault comme télétransmetteur.

II. Convention relative à la vente de houppiers pour bois de chauffage – Délibérations

M. le maire rappelle que par délibération n°2019-22 en date du 19 juin 2019, les membres du conseil présents et représentés avaient voté un prix de vente de bois de chauffage à hauteur de 10€/stère des têtes d'arbres restant dans le parc du domaine suite à l'abattage des arbres malades par l'ONF.

Néanmoins, il avait été convenu de mettre en place une convention entre la commune et l'acheteur concernant les modalités de ces coupes sur place.

M. le maire s'assure que chaque élu a bien reçu le contrat de vente de bois proposé. Après un rapide tour de table, les élus, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés valident le contrat en pièce jointe.

III. Lancement de l'enquête de recensement INSEE 2019 de la population – Délibérations

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transports utilisés, conditions de logement....

En France, c'est l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) qui organise cette grande enquête avec l'aide des communes tous les 5 ans.

En 2020, le recensement aura donc lieu à Féricy.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire à procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser
- de créer 1 poste occasionnel d'agent recenseur,
- de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, en l'occurrence Déborah Breuillé, agent de la collectivité
- de fixer la rémunération de l'agent recenseur et du coordonnateur sous forme d'indemnité
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte y afférent

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus acceptent les modalités du recensement INSEE de la population et autorisent M. le maire à lancer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement.

IV. Révision des statuts de la CCBRC – Délibérations

M. le maire informe que le Conseil Communautaire a délibéré le 26 juin 2019 à l'unanimité la révision des statuts de la Communauté de Communes.

Après avoir pris connaissance des articles concernés, le conseil municipal, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent la révision des nouveaux statuts de la CCBRC.

V. Motion contre l'installation d'une station de stockage de déchets dangereux sur le territoire de la CCBRC– Délibérations

M. le maire informe que lors de sa séance du 26 juin 2019, la CCBRC a pris une motion contre l'installation d'une station de stockage de déchets dangereux sur son territoire.

En effet, le groupe Suez prévoit d'installer l'extension de la décharge de la Butte Bellot située sur la commune de Soignolles-en-Brie. Cette nouvelle station de stockage de produits dangereux d'une surface totale de 54 hectares impacterait les communes de Soignolles-en-Brie, Yèbles, Champdeuil et Solers et plus largement le territoire de la communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

La CCBRC demande aux communes membres de délibérer, à leur tour, sur ce dossier.

M. Cosso soulève le problème de la production de déchets et estime qu'il faut bien en assumer leur traitement.

M. Dollé alerte sur l'impact déchets dangereux sur la nappe phréatique et précise que ces déchets proviendront en grande partie des chantiers du Grand Paris.

M. Germain estime que, voter contre cette installation, pourrait amener à une réflexion sur les impacts de ce problème de traitement des déchets.

Par délibération, à 1 abstention (Mme Pestre), 2 voix contre (M. Cosso et Mme Aboulin par délégation) et 12 voix pour, la motion contre l'installation d'une station de stockage de déchets dangereux sur le territoire de la CCBRC est validée.

VI. Vœu de soutien à la proposition de loi présentée en application de l'article 11 de la Constitution visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris – Délibérations

Dans le cadre du projet de privatisation d'aéroports de Paris, un soutien est demandé aux communes pour communiquer et aider les administrés à voter dans le cadre du Référendum d'Initiative Partagée.

Cette aide consistera en un accompagnement si besoin des administrés ayant des difficultés à se connecter sur le lien : <https://referendum.interieur.gouv.fr> pour voter.

Néanmoins, M. Cosso fait remarquer que, selon lui, la privatisation des aéroports ne serait pas forcément une mauvaise chose car cela entraînerait un meilleur entretien des aéroports. Avis non partagé par l'ensemble des élus.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus acceptent cette accompagnement.

VII. Questions diverses

³⁵₁₇ Propriété communale au 11 rue de Ferland :

M. le maire fait le point sur l'affaire dite de bien sans maître. A l'origine, la Direction Générale des Finances Publiques a saisi la commune pour que cette dernière lance une procédure de bien sans maître sur la propriété située au 11 rue de Ferland. En effet, cette propriété n'ayant enregistré aucun droit à succession depuis plus de 30 ans devient, de fait, un bien sans maître et tombe dans le patrimoine communal (ou de l'Etat si la commune n'entame pas la procédure de bien sans maître).

M. le maire rappelle donc que, M. Monin, occupant sans titre du lieu, n'a jamais été propriétaire de cette propriété et que la commune n'est pas à l'origine de cette décision d'enregistrement en tant que bien sans maître mais bien une décision officielle des services de l'Etat et plus précisément du service des Domaines.

Les soutiens de M. Monin semblent mettre en doute la validité de cette classification en bien sans maître par les Domaines.

Il appartiendrait donc à M. Monin, si cela est possible de faire valoir ses droits auprès des Domaines et non auprès de la commune de Féricy qui n'a pas de légitimité dans cette décision.

M. le maire rappelle également que Mme Margerit, maire-adjointe en charge du CCAS avait accompagné M. Monin en instruisant son dossier de demande de logement social. M. Monin devait valider ce dossier à partir de sa messagerie internet. Malgré ce qu'il avait assuré à Mme Margerit, il ne l'a pas fait.

De même, M. le maire précise qu'il a pris contact avec l'association « Empreinte » pour accompagner M. Monin dans ses démarches constatant que ce dernier ne se prenait pas en charge.

Si la commune a tout mis en œuvre pour accompagner M. Monin, force est de constater que ce dernier n'a entamé aucune démarche pour assainir sa situation.

Le juge, lors de l'audience du 6 août 2019 demandée par M. Monin afin d'obtenir un report d'expulsion a reconfirmé que M. Monin n'était pas propriétaire des lieux et qu'il devait faire preuve d'une recherche effective de logement.

Une campagne d'information à charge et en partie mensongère visant la commune et ses élus (tracts diffusés dans le village, articles de presse, site du Droit au Logement, réseaux sociaux, etc) provoque un certain émoi et un malaise dans une partie du village.

Une nouvelle audience est prévue le 24 septembre afin de statuer sur un éventuel délai à expulsion. Afin d'apaiser le climat M. le maire propose de demander un report d'audience afin que M. Monin

puisse bénéficier de la trêve hivernale et lui permettre d'avoir de nouveau, un délai supplémentaire pour trouver un logement.

Après consultation des élus présents, l'ensemble des élus est favorable à cette proposition. Une communication sera faite dans le village afin de rétablir la vérité autour de cette affaire.

³⁵/₁₇ Services techniques :

M. le maire revient sur l'embauche en CDD du nouvel employé des services techniques en date du 16 août. Cet agent est suivi par Messieurs Aimar, Gragy et Germain dans le suivi des tâches à effectuer.

Un gros travail de remise au propre et d'organisation est en cours. Le but de cette embauche étant de moderniser et de trouver des moyens efficaces pour alléger les tâches de travail. Un appel à une société privé d'espaces verts a été faite en ce sens cet été.

Pour l'instant, cet agent ne souhaite pas l'embauche d'une aide supplémentaire tant que la réorganisation du poste de travail soit effective.

M. le maire précise qu'il faudra probablement revenir sur le salaire de cet agent (actuellement au même montant que l'ancien employé technique titulaire) en prenant pour levier l'octroi de primes si l'on souhaite le conserver.

³⁵/₁₇ Rentrée scolaire :

Mme Fourgoux indique que la rentrée scolaire s'est très bien passée. La directrice est toujours en place et 2 nouvelles institutrices ont été nommées. Elle précise également que tout le monde est ravi des nouvelles infrastructures sportives (terrain multisports).

En ce qui concerne l'école, M. le maire précise que, suite à des problèmes d'indiscipline, des avertissements et même une exclusion temporaire des services périscolaires ont été prononcés.

³⁵/₁₇ P.C.A.E.T. :

M. le maire informe des avancées du P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territorial).

Une réunion Grand Public se tiendra le 23 septembre à 19h dans les locaux du centre de loisirs du Châtelet-en-Brie et le 7 octobre pour les associations.

A l'issue de ce P.C.A.E.T., les élus de la communauté de communes mettront en place un plan d'actions visant à réduire l'impact carbone du tertiaire et le développement des énergies renouvelables.

³⁵/₁₇ Animation – Festivités :

M. le maire informe que

- Le pique-nique des fériens s'est bien passé. Encore un bon moment d'échanges et de convivialité autour d'un bon groupe de musique.
- La salle de la source accueille déjà bon nombre d'activités : Yoga, éveil musical, conférence, exposition, contes, concerts

³⁵/₁₇ Vente :

M. le maire informe que la vente au prix de 10 000€ de la grange attenante à la mairie est imminente : les procurations ont été signées ce matin.

³⁵/₁₇ Remerciements :

M. le maire tient à remercier :

- Mme Frédérique Hall pour son travail bénévole effectué sur le site de la mairie. Ce travail consiste en la remise à jour du site un peu obsolète et la création de liens qui n'existaient pas.

- Mme Catherine Fourgoux et son mari pour le travail effectué cet été : montage de l'abri de jardin pédagogique dans la cour de l'école, réparation des bancs, nettoyage du cimetière, vidage de la benne à déchets verts et autres menus travaux.

Tour de table :

³⁵₁₇ M. Germain fait le point sur les travaux en cours :

- Les dossiers DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour les travaux de l'annexe seront prêts fin octobre, début novembre et l'Appel d'Offres est prévu pour le 19-20 décembre 2019. Pour la chaudière, plusieurs options seront proposées. Le maire insiste pour une solution énergie renouvelable (Biomasse, Géothermie, etc) en cohérence avec le plan climat et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.
- Un marquage complémentaire des places de parking rue de Ferland va être effectué afin de scinder plus précisément les places.
- Le diagnostic sur la réfection de la toiture de l'église sera achevé fin du mois prochain
- Nos 2 bénévoles « historiques » : Roger Kaelin et Jean Winckel que les élus remercient poursuivent leur travail au sein du domaine. En ce moment, ils remettent en état 2 volets.
- La coupe des bois se poursuit. M. le maire précise qu'un pantalon anti-coupure a été offert aux bénévoles œuvrant pour la coupe de bois.

³⁵₁₇ M. Dollé informe de la réception des avis divers des administrations concernant le PLU. Quelques remarques sans incidence sur le contenu.
Le commissaire enquêteur devrait bientôt être nommé. Puis l'enquête publique amènera à quelques points de finalisation puis à la validation du PLU.

³⁵₁₇ Mme Pestre informe de la rencontre d'un commercial avec M. Gragy. L'objectif étant de renouveler les illuminations de Noël. Mme Pestre relève le coût élevé de ces articles par rapport à notre budget limité.

³⁵₁₇ M. Pecquet informe de la relance d'Engie concernant la mise en place de la fibre. M. Germain alerte sur certains de nos candélabres qui ne seraient pas à la bonne hauteur.
M. Pecquet informe de la suspension des dialogues citoyens en raison du délai imposé en ce qui concerne la communication en période pré-électorale. De même les cours de tango et de karaté qu'il avait lui-même proposé de mettre en place sont en attente afin d'éviter toute ambiguïté. Cependant il précise que les tatamis qu'il avait récupérés pour les cours de karaté peuvent mis à disposition des activités déjà en place (yoga,)

³⁵₁₇ M. Moutti fait remarquer que beaucoup de branches de jardins privés dépassent sur la voie publique. Un travail de communication et de suivi sur ce problème va être mis à l'étude.

³⁵₁₇ Mme Cottin informe de l'organisation de la Fête de la Pomme qui se tiendra le 27 octobre 2019. Un café éphémère et associatif sera installé cette année avec des propositions de jeux de société. Un tournoi de pétanque est également envisagé. Une aide à l'affichage pour la communication de cette manifestation est demandée par Mme Cottin. M. le maire remercie M. et Mme Cottin pour leur implication sur l'organisation de cette manifestation.

³⁵₁₇ M. Cosso informe de la présence des archers du Châtelet-en-Brie à la Fête de la Pomme. Il informe également que l'un des archers a commencé son travail bénévole dans le parc concernant la création de bancs.

³⁵₁₇ M. Aimar clos la séance en demandant que chacun ait une pensée pour M. Jean-Marc Defer, ancien élu décédé cet été. M. Defer a été très investi dans la vie du village participant à plusieurs mandats en tant qu' élu en charge de l'animation, mais aussi en tant que membre actif au Foyer Rural et dernièrement au sein de la paroisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30